



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : (corr. : Sylvie Mazaraky)

N/Réf. : AA/ BXL22790_673_PU_MarieLouise_65

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 18/05/2021

Objet : BRUXELLES. Square Marie-Louise 65

Demande de permis d'urbanisme portant sur la modification de la toiture d'une maison unifamiliale pour y ajouter 3 chambres supplémentaires

Avis de la CRMS

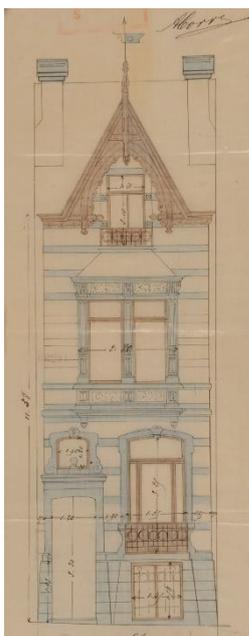
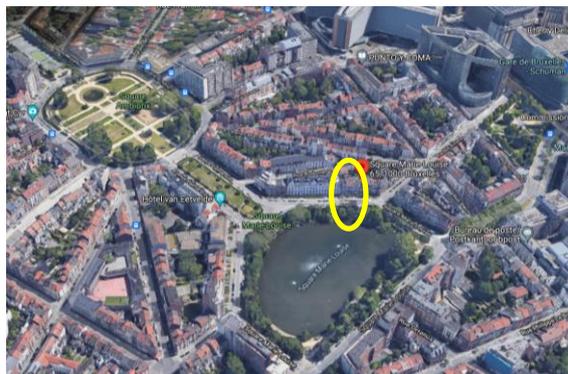
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande par mail du 19/04/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 12/05/2021.

Étendue de la protection

La maison sise au 65 Square Marie-Louise se situe

- en zone de protection et en zone de protection Unesco de l'Hôtel Edmond Van Eetvelde, classé et inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial
- en zone de protection du site classé des Squares Ambiorix, Marie-Louise, Marguerite et l'avenue Palmerston
- en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE)

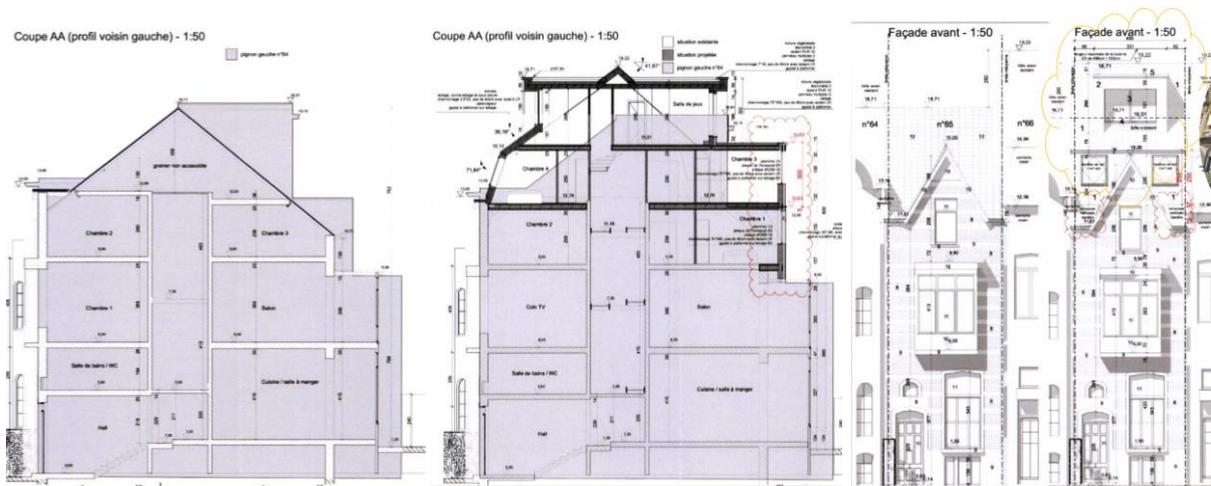


La maison est en outre inscrite à l'inventaire et bénéficie de la notice suivante :
« *Maison de style éclectique, conçue en 1892 par l'architecte Henri Corr pour son frère. Élévation en briques rouges, rehaussée de pierre bleue. Porte sous entablement, amortissement sphérique et baie d'imposte à ailerons. Portefenêtre du rez-de-chaussée à garde-corps métallique. À l'étage, logette axiale en menuiserie ; allège à balustres, corniche sur consoles découpées et toiture à trois pans. Elle est surmontée par un pignon percé d'une fenêtre sous linteau et arc de décharge ; rampants droits à fermette de bois aujourd'hui simplifiée, dessinant anciennement un arc brisé. Porte et menuiserie de la logette conservées. Grille du jardinet conservée. Cage d'escalier centrale, implantée parallèlement à la façade. »*

https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles_Extension_Est/Square_Marie-Louise/65/18447

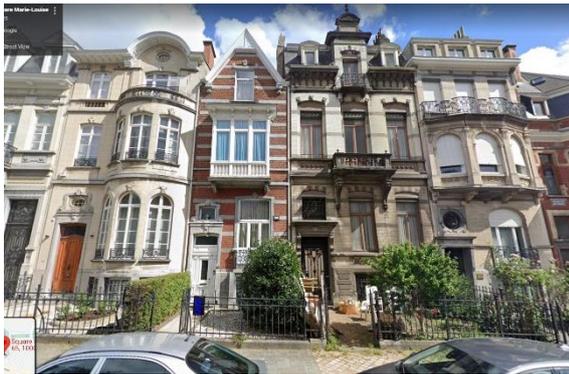
Analyse de la demande

La demande vise la modification de la toiture d'une maison unifamiliale pour y ajouter 3 chambres supplémentaires.



Collations de documents extraits du dossier et éventuellement annotés par la CRMS

Avis



La CRMS est fermement défavorable au projet d'extension en toiture qui perturberait irrémédiablement les caractéristiques typologiques, la composition soignée, et les proportions équilibrées de cet hôtel particulier qui revêt une valeur patrimoniale, reconnue e.a. par son inscription à l'inventaire mais surtout, qui participe pleinement à l'environnement architectural remarquable et au paysage urbain et paysager qui caractérisent le Quartier des Squares et la zone tampon Unesco retenue par le Comité du Patrimoine Mondial autour de l'Hôtel van Eetvelde.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : svalcke@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ;
pjelli@urban.brussels ; dsourbi@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; sylvie.mazaraky@brucity.be ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; cvandersmissen@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels